



Travaux après libération de l'appartement

Par **monique3105**, le 11/10/2016 à 17:28

Bonjour

J'ai quitté mon appartement fin aout 2016. Cela faisait 10 ans que j'y habitait. Dans la cuisine j'avais accrochée mes meubles au mur recouvert de tapisserie. Lorsque je suis partie il était convenue que j'enlève la tapisserie, c'est ce que j'ai fait. J'ai trouvé des trous qui n'étaient pas à moi mais j'ai rebouché tous les trous laissant un mur nu mais rebouché. Aujourd'hui mon ancienne propriétaire vient de me téléphoner pour m'annoncer qu'elle ne me rendrait pas ma caution car elle devait "remettre en état les murs de la cuisine" et qu'elle me faisait un cadeau en ne me facturant pas l'ensemble des travaux.

Est légal? Si non quel est mon recours?

Merci pour vos conseils

M.T

Par **cocotte1003**, le 11/10/2016 à 17:44

Bonjour, que disent les états des lieux entrée et sortie sur les murs de la cuisine ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le 11/10/2016 à 18:10

BONJOUR marque de politesse

[smile4]

En effet, l'état d'origine est l'état relaté dans le PV d'entrée dans les lieux !

Par **monique3105**, le **11/10/2016** à **19:11**

sur l'état des lieux entrant il y a juste marque état moyen et pour celui de la sortie état mauvais! elle a juste marqué que le plafond s'écaillait!